

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 007-381/16/BM

**■ Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance - Contribution financière au développement de l'Agence pour la période 2015-2017
MET 16/681/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance et la Communauté du Pays d'Aix ont signé une convention pluriannuelle de travail fixant le cadre et les attentes de la collectivité en matière de production et de contribution de l'Agence sur les différents champs de compétences de la CPA à savoir : les transports, le développement économique, l'habitat, l'environnement et la cohésion sociale.

Pour l'exécution de cette convention, l'AUPA bénéficie d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 2 700 000 € pour répondre à l'ensemble du programme de travail défini dans la convention cadre négociée sur la période 2015-2017.

A ce titre, l'AUPA doit effectuer en plus de ces missions permanentes d'observation, de connaissance des territoires, d'échange des savoirs et de développement des partenariats attendues dans le cadre du programme de travail, à de nouvelles demandes qui répondent aux orientations définies par les partenaires de l'Agence. Ces nouvelles actions, qui relèvent principalement de l'aide à la décision, sont déclinées sur trois échelles de l'aménagement : du niveau communal au niveau métropolitain, en passant par le niveau des territoires.

En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est substituée de plein droit aux EPCI fusionnés, et l'ensemble des biens, droits et obligations de la Communauté du Pays d'Aix, lui est ainsi transféré.

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

De ce fait, il convient d'arrêter le montant de la subvention au titre de l'année 2016 dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2015-2017 jointe en annexe, qui fixe les attendus de l'année 2016, notamment :

- Poursuivre la contribution au projet métropolitain, développer des réflexions sur une gouvernance innovante, sur les conséquences de la nouvelle économie numérique et collaborative ou des nouvelles formes de mobilité,
- Étudier les impacts des modes de vie sur les modèles de ville,
- Proposer une gouvernance pour la mise en œuvre du projet métropolitain et la conduite du changement,
- Réaliser une enquête sur les conditions de vie étudiante,
- Approfondir les réflexions sur les huit secteurs d'enjeux et de projets stratégiques pour l'avenir du Pays d'Aix,
- Aider à la mise en œuvre et au suivi du PDU et du PLH,
- Analyser les données sur les déplacements issues de la téléphonie mobile,
- Poursuivre l'évaluation des dynamiques sociales à l'œuvre en Pays d'Aix.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, réaliser 3 études sur les quartiers d'Encagnane à Aix-en-Provence et du centre de Vitrolles :

- Copropriétés en difficultés,
- Stationnement et déplacements,
- Charte urbaine, architecturale, paysagère et environnementale.
- Poursuivre la démarche ID20 avec la mise à jour des 20 indicateurs stratégiques révélateurs des dynamiques territoriales à l'œuvre en Pays d'Aix,
- Proposer une vision d'ensemble des différentes opérations d'aménagement engagées ou projetées sur les quartiers Sud d'Aix-en-Provence (Campus Mirabeau, Gare SNCF, BHNS ...) et définir une vision nouvelle et porteuse d'avenir pour le quartier d'Encagnane,
- Approfondir le diagnostic socio-économique à Vitrolles,
- Poursuivre l'élaboration du projet de quartier de gare autour de la future halte ferrée de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau,

Pour les autres communes :

- Aide à l'élaboration des projets communaux et aux démarches préalables aux révisions de POS/PLU,
- Apporter un appui technique et réaliser des études d'aménagement sur certains secteurs.

Pour ce faire, il est proposé d'accorder une subvention de 1 025 000 € pour l'exercice 2016 et conformément à l'échéancier validé :

650 000 € en 2015,
1 025 000 € en 2016,
1 025 000 € en 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du 27 juillet 1994 relative à l'adhésion de la Communauté de Commune du Pays d'Aix à l'AUPA ;
- La délibération n°2015_A029 du Conseil communautaire de la CPA 12 mars 2015 approuvant la convention-cadre entre la Communauté du Pays d'Aix et l'AUPA pour la période 2015-2017 ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé, à la convention pluriannuelle entre la Communauté du Pays d'Aix et l'AUPA qui précise les modalités de financement pour l'exercice 2016.

Article 2 :

Est attribuée une subvention à l'AUPA de 1 025 000 € au titre de la contribution financière pour l'exercice 2016.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Nature 6574 - Fonction 50.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS